



INFORMATION SUR LES CHIENS DE PROTECTION DES TROUPEAUX

Avec le retour du Loup gris dans nos territoires, les éleveurs de brebis et de chèvres ont besoin d'employer des chiens de protection des troupeaux. Ces gros chiens (molosses) travaillent en parallèle des chiens de berger (ou chiens de conduite), qui sont plus petits et exécutent les ordres donnés à la voix par le berger pour guider les bêtes. Les chiens de protection ne sont pas des chiens divaguant. Ils sont dressés pour agir en autonomie, sans intervention humaine, et travaillent souvent en groupe. Ils se déplacent beaucoup et ne sont pas guidés à la voix par le berger, qui généralement n'en n'est pas le propriétaire, ces gros chiens appartenant aux éleveurs. Ces chiens ne développent pas d'agressivité particulière vis-à-vis de l'homme, ce ne sont pas des chiens d'attaque. Il existe plusieurs races (6 principales en France), et ils sont tous impressionnants. Leur rôle est de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ils possèdent une vue médiocre, et s'approchent systématiquement en aboyant. Ce afin de matérialiser un périmètre de sécurité autour du troupeau. Ils vont effectuer un « contrôle » de quelques minutes en s'approchant de vous afin d'évaluer si vous représentez une menace. Il est très important de respecter certains codes de communication avec eux, pour qu'ils comprennent que vous ne représentez aucun danger.

Il est donc préconisé aux randonneurs et vététistes de ne jamais traverser un troupeau mais de le contourner largement. Ne cherchez pas à vous enfuir, ne leur tournez pas le dos, ne criez pas ni ne faites de gestes menaçants. Restez calmement immobile face au(x) chien(s) de protection lorsqu'il(s) arrive(nt), et laissez-le(s) vous examiner sans le(s) défier. Arrêtez-vous le temps qu'il(s) vous identifie(nt), restez calme et passif, ne le(s) regardez pas directement dans les yeux, ne le(s) caressez pas. Parlez leur calmement, dites-leur qu'ils font bien leur travail, que tout va bien, et qu'ils peuvent retourner aux brebis (« c'est bien, bon chien, va aux brebis !). Descendez de votre vélo et poussez le devant vous en marchant calmement, pour contourner le troupeau, avant de remonter dessus. Le déplacement rapide, le bruit des roulements et de la chaîne énervent les chiens. Si un chien est trop entreprenant, intercalez un objet entre vous et lui, sans geste brusque, pour faire tampon (sac à dos, chapeau...).

Il est toujours préférable d'éviter d'emmener son chien de compagnie en randonnée dans une zone pastorale. Si vous êtes cependant avec votre chien, les chiens de protection vont vouloir aussi le « contrôler ». Ne prenez pas votre chien dans vos bras, et ayez une laisse pour le tenir. Surtout ne le laissez pas courir à travers la zone pastorale ni s'approcher du troupeau. Laissez les chiens de protection et votre chien communiquer entre eux, ne cherchez pas à vous intercaler. N'hésitez pas à lâcher la laisse le temps que la communication s'établisse entre les chiens.

Si un chien s'avère trop agressif et/ou que vous ne pouvez pas contourner le troupeau du fait de la configuration des lieux, alors il faut faire demi-tour et toujours laisser le dernier mot au chien. En cas d'incident (pincement, morsure, blessure sur votre chien), un signalement est possible auprès de la direction départementale des territoires de votre département. Ayez toujours en tête que la réaction du chien dépend d'abord de votre propre comportement, qu'il vous appartient d'éviter l'escalade en adoptant les bons gestes. De même, sachez que les bergers ont énormément de travail et ne peuvent pas s'occuper de chaque visiteur qui passe. Et qu'ils ne sont bien souvent pas les maîtres des chiens de protection, qui appartiennent aux éleveurs. Même si la rencontre avec ces chiens est couramment assez impressionnante, il n'y a dans l'immense majorité des cas aucun problème, dès l'instant où l'on comprend et accepte leur travail.

Dans le Luberon et la montagne de Lure, les zones pastorales sont aussi bien dans des plaines agricoles aux abords des villages, que le long d'itinéraires de randonnée au sein des massifs forestiers, en colline et en montagne. Tout un chacun peut donc croiser ce type de chiens un peu partout sur le territoire. Globalement les troupeaux sont présents en automne, hiver et printemps en plaine et dans les massifs du Petit et du Grand Luberon, tout comme dans les monts de Vaucluse. Les départs en alpage ont lieu le plus souvent en Juin, retour en Septembre-Octobre. Sur Lure et dans les massifs alentours (Contras), ils sont présents l'été en estive.

Renseignez-vous avant d'effectuer votre randonnée, pour savoir si des troupeaux sont présents sur votre itinéraire. N'hésitez pas à vous adresser aux mairies et/ou offices du tourisme. Ou encore à l'antenne locale de l'Office National des Forêts et à la maison du parc naturel régional du Luberon à Apt. Toutes les informations sur la localisation des troupeaux ne sont pas toujours disponibles, mais chacun a intérêt à collecter un maximum de renseignements avant d'entreprendre sa balade. Il est aussi possible de consulter le site internet chemin des parcs <https://www.cheminsdesparcs.fr/>, qui donne des précisions sur la présence de troupeaux selon les itinéraires. A chacun(e) de se souvenir que collines, plaines, forêts et montagnes, sont des espaces partagés : de loisirs pour les uns, et de travail pour les autres. L'espace « naturel » est aussi un espace social !

Pour aller + loin :

[Consultez les consignes "comment se comporter face aux chiens de protection?"](#)

[Consultez également cette courte vidéo](#)